

CALENDRIER *PREVISIONNEL* (*) DES EXAMENS ET CONCOURS INTERNES


Filière administrative


2019/2020/2021


organisés par la direction des ressources humaines/sous-direction du recrutement et de la formation/bureau du recrutement et de la promotion professionnelle


Les modalités d'inscription sont précisées, dès l'ouverture du recrutement (environ un mois avant la date de clôture des inscriptions) à la rubrique « [Le ministère recrute](#) » et, le cas échéant, sur le site des services déconcentrés concernés.


(*) *Les dates sont susceptibles d'être modifiées* – dernière mise à jour **30.01.2020**

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
A	<p><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et aux magistrats qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre années au moins de services publics.</p> <p>Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de formation ou de stage dans une école ouvrant accès à un corps de la fonction publique.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats qui justifient de quatre années au moins de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des attachés d'administration.</p> <p>La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><u>ATTACHES D'ADMINISTRATION</u></p> <p>INSTITUTS REGIONAUX D'ADMINISTRATION</p>	<p>Le recrutement et la formation s'effectuent par la voie des Instituts Régionaux d'administration (IRA) installés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes.</p> <p>Pour tout renseignement concernant les concours interministériels d'accès aux IRA s'adresser au Ministère de l'action et des comptes publics 139 rue de Bercy 75572 PARIS CEDEX 12</p>			<p>www.fonction-publique.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS Etre en activité, en détachement ou en congé parental	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p><u>CONCOURS INTERNE</u> INTERMINISTERIEL</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des secrétaires administratifs. La condition « en fonctions à la date de clôture des inscriptions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</u></p> <p>[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p>(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Informations</p> <p>sur le site internet du ministère de l'éducation nationale</p> <p>concours communs SACN externe et interne</p>			<p>PARIS - RIF :</p> <p>drh-sdrf-concours@interieur.gouv.fr</p>
		concours en province : s'adresser aux préfectures de région				CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines
C	<p><u>CONCOURS INTERNE</u></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins un an de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle ce concours est organisé.</p> <p>Ce concours est également ouvert, dans les mêmes conditions, aux candidats justifiant d'un an de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès au corps des adjoints administratifs. La condition « en fonctions » n'est pas opposable aux ressortissants communautaires.</p>	<p><u>ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE</u></p> <p>[administration centrale (PARIS) et services déconcentrés de la région Ile-de-France]</p> <p>(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions</p> <p>26 novembre 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription</p> <p>2 janvier 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives</p> <p>2 janvier 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	3 mars 2020	du 20 avril au 15 mai 2020	<p>PARIS - RIF :</p> <p>concours-adap2@interieur.gouv.fr</p>
		concours en province : s'adresser aux préfectures de région				CONCOURS DECONCENTRES : Préfectures de région Bureau des ressources humaines

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	FILIERE ADMINISTRATIVE <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
<u>A</u>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux attachés d'administration de l'Etat rattachés, pour leur gestion, au ministre de l'intérieur qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade.</p>	<p align="center"><u>ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 3 juin 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 3 juillet 2019 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP 3 juillet 2019 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p align="center">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 3 juillet 2019 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p align="center">du 4 au 29 novembre 2019</p>	<p align="center">sdrf-exapro-apac@interieur.gouv.fr</p>
<u>A</u>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux attachés d'administration de l'Etat rattachés, pour leur gestion, au ministre de l'intérieur qui, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, ont accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint le 5^{ème} échelon de leur grade.</p>	<p align="center"><u>ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 2 juin 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 2 juillet 2020 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des dossiers RAEP 2 juillet 2020 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p align="center">/</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 2 juillet 2020 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p align="center">du 2 au 27 novembre 2020</p>	<p align="center">sdrf-exapro-apac@interieur.gouv.fr</p>
<u>A</u>	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL (B en A)</u> <small>(dispositions au titre des années 2016 à 2020)</small></p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer qui, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, ont accompli au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.</p>	<p align="center"><u>ATTACHE D'ADMINISTRATION</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 17 décembre 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 17 janvier 2020 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 17 janvier 2020 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p align="center">5 mars 2020</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 22 avril 2020 <small>(par voie électronique ou postale)</small></p>	<p align="center">du 11 au 19 mai 2020</p>	<p align="center">sdrf-exapro-attache@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 5 mars 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 2 avril 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 2 avril 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">4 juin 2019</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 26 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">du 10 au 27 septembre 2019</p>	<p align="center">sdrf-exapro-sace@interieur.gouv.fr</p>
B	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 4 juin 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 3 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 3 juillet 2019 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">5 septembre 2019</p>	<p align="center">/</p>	<p align="center">sdrf-exapro-sacs@interieur.gouv.fr</p>
B	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL (C en B)</u> (dispositions transitoires au titre des années 2016 à 2020)</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau relevant du ministre de l'intérieur ou affectés dans ce ministère. Les intéressés doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, d'au moins sept années de services publics.</p>	<p align="center"><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2020)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 28 janvier 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 28 février 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 28 février 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">22 avril 2020</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 26 juin 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p align="center">du 7 au 18 septembre 2020</p>	<p align="center">sdrf-exapro-sacn@interieur.gouv.fr</p>

CAT	CONDITIONS <i>réservés aux agents du ministère de l'intérieur</i>	<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u> <i>examens professionnels réservés</i>	INSCRIPTIONS	ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES	 CORRESPONDANTS
B	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer justifiant d'au moins un an dans le 5^{ème} échelon de leur grade et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 5 décembre 2019</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 6 janvier 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 6 janvier 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>27 février 2020</p> <p>Date limite d'envoi des dossiers RAEP 10 avril 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>du 18 au 29 mai 2020</p>	<p>sdrf-exapro-sace@interieur.gouv.fr</p>
B	<p align="center"><u>EXAMEN PROFESSIONNEL</u></p> <p>Ouvert aux secrétaires administratifs de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon de leur grade et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Ces conditions s'apprécient au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement.</p>	<p align="center"><u>SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE</u></p> <p align="center">(au titre de l'année 2021)</p>	<p>Ouverture des inscriptions 9 juin 2020</p> <p>Date limite de retrait des formulaires d'inscription 9 juillet 2020 (par voie électronique ou postale)</p> <p>Date de clôture des inscriptions et d'envoi des pièces justificatives 9 juillet 2020 (par voie électronique ou postale)</p>	<p>22 septembre 2020</p>	<p>/</p>	<p>sdrf-exapro-sacs@interieur.gouv.fr</p>

► VOUS ETES CANDIDAT, CONTACTEZ :

► Pour les recrutements sur Paris et région Ile-de-France dans la filière administrative

et

► Pour les recrutements dans les filières « services techniques » - « permis de conduire et sécurité routière » - « systèmes d'information et de communication » (affectations nationales) :

Ministère de l'intérieur
Sous-direction du recrutement et de la formation
Bureau du recrutement et de la promotion professionnelle
Section organisation des concours et examens professionnels
27 cours des Petites Ecuries
77185 LOGNES

INTERNET : www.interieur.gouv.fr (rubrique « *Le ministère recrute* »)

et/ou (pour les recrutements dans les filières « services techniques » et « systèmes d'information et de communication ») :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

Toute demande de renseignements, annales ou formulaire d'inscription à un recrutement doit être accompagnée impérativement d'une enveloppe (format A4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellée à vos nom et adresse.

► Pour les recrutements en province dans la filière administrative : secrétaires et adjoints administratifs

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines de la préfecture de région de votre choix

► Pour les recrutements en province dans la filière services techniques : adjoints techniques

(affectations dans la région où se déroule le recrutement) :

Bureau des ressources humaines du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ou délégation régionale du SGAMI de votre choix

► Pour les recrutements de la fonction publique territoriale (FPT) :

Fédération nationale des centres de gestion

www.fncdg.fr

► Pour les recrutements de la fonction publique hospitalière (FPH) :

Fédération hospitalière de France

www.emploi.fhf.fr

Agences régionales de santé

www.ars.sante.fr

L'ensemble des recrutements administratifs et techniques dans la fonction publique peut être consulté sur le site des concours et recrutements de l'Etat :

www.fonction-publique.gouv.fr/score

toutes les offres d'emploi dans la fonction publique (FPEtat – FPTerritoriale – FPHospitalière) sont regroupées sur un site internet unique :

« [Place de l'emploi public](#) »